

GOZECO

MAG

Le magazine de la rénovation énergétique et des aides

À JOUR AU 23 SEPTEMBRE 2026

LE GUIDE POUR FINANCER SES TRAVAUX

Rénover *sans se perdre*

MaPrimeRénov', primes CEE, éco-PTZ, TVA à 5,5 % : le bon ordre, les vrais montants et les pièges à éviter avant de signer un devis.

SPÉCIAL

**Aides
2026**

Ce qui a changé
au 1^{er} septembre

MaPrimeRénov'

Le grand recentrage sur la pompe à chaleur

Isolation

Les primes CEE prennent le relais

Démarchage

Ce qui est désormais interdit

Checklist

12 points à vérifier avant de signer

- 03** **ÉDITO**
Le bon ordre vaut plus que le gros montant
- 04** **REPÈRES**
L'essentiel en 10 chiffres
- 05** **LE DOSSIER**
1^{er} septembre : MaPrimeRénov' change de visage
- 07** **MAPRIMERÉNOV'**
Profils, plafonds et rénovation d'ampleur
- 09** **PRIME ÉNERGIE**
CEE : la chronologie compte
- 10** **FINANCEMENT**
Éco-PTZ, PAR+, TVA, aides locales
- 11** **CUMUL**
Deux projets chiffrés, pas à pas
- 12** **ISOLATION**
La chaleur s'échappe avant de se produire
- 14** **CHAUFFAGE**
Pompe à chaleur : choisir sans surpromesse
- 15** **SOLAIRE**
Photovoltaïque ou thermique : deux logiques
- 16** **AIR & CONFORT**
Ventilation, humidité, été : les oubliés
- 17** **BAILLEURS**
DPE : le calendrier qui s'impose
- 18** **CAS TYPES**
Trois logements, trois stratégies
- 19** **ARTISANS**
RGE et devis : ce que les papiers doivent dire
- 20** **VIGILANCE**
Démarchage : ce que dit la loi en 2026
- 21** **CHECKLIST**
12 points avant de signer
- 22** **MÉTHODE**
Votre projet en 6 étapes



GOZECO MAG

Magazine d'information gratuit édité par GOZECO — www.gozeco.fr. Numéro 01, automne-hiver 2026-2027. Informations vérifiées au 23 septembre 2026 auprès des sources officielles (Anah, France Rénov', Service-Public, economie.gouv.fr, Légifrance).

AVERTISSEMENT

Contenu pédagogique et général. Les montants et conditions évoluent : ils doivent être confirmés au moment du dépôt de chaque dossier. Les cas chiffrés sont illustratifs.

ILLUSTRATIONS

Images d'illustration créées pour ce numéro. Elles ne représentent ni des clients, ni des chantiers réels. Reproduction interdite sans accord.



ÉDITO

Le bon ordre vaut plus que le *gros montant*

Rénover un logement ne commence pas par un bouton à cliquer. Cela commence par une situation concrète : une maison froide l'hiver, une facture qui s'alourdit, une chaudière fatiguée, un DPE qui bloque une location ou une vente, ou simplement l'envie de mieux vivre chez soi.

Le problème, c'est que les informations arrivent rarement dans le bon ordre. On entend parler d'une prime, puis d'un devis, puis d'une entreprise RGE, puis d'un simulateur, puis d'un dossier refusé parce qu'une étape a été faite trop tôt. **2026 n'a rien simplifié :** MaPrimeRénov' a rouvert en février, s'est recentrée au 1^{er}

septembre sur les pompes à chaleur, et les primes CEE sont entrées dans une nouvelle période.

Ce premier numéro de GOZECO MAG remet les morceaux à leur place. Des articles courts, des tableaux vérifiés, des encadrés pratiques et une conviction : une bonne rénovation doit rester compréhensible par la personne qui la finance et qui vivra ensuite avec les travaux.

Nous ne remplaçons pas les sources officielles : nous vous aidons à savoir quoi vérifier, quoi demander, et dans quel ordre avancer. Bonne lecture.

— *La rédaction GOZECO*

LE PRINCIPE DU NUMÉRO

Quatre réflexes qui évitent l'essentiel des dossiers perdus.

- ✓ Lire d'abord la situation du logement, pas le montant de la prime.
- ✓ Ouvrir les aides **avant** de signer quand la règle l'exige.
- ✓ Comparer des devis sur des bases identiques.
- ✓ Garder une trace écrite de chaque engagement.

« Une aide annoncée n'est pas une aide acquise. »

À GARDER EN TÊTE

REPÈRES

L'essentiel en 10 chiffres

Les repères à connaître avant de demander le premier devis. Règles en vigueur au 23 septembre 2026.

5 000 €**PAC air/eau**

Forfait MaPrimeRénov' maximal pour un ménage aux revenus très modestes (profil Bleu).

11 000 €**PAC géothermique**

Forfait maximal profil Bleu, pour une dépense éligible plafonnée à 18 000 €.

1^{er} sept.**2026, date charnière**

L'isolation, la ventilation, le bois et le solaire thermique sortent de MaPrimeRénov' par geste.

2 classes**Rénovation d'ampleur**

Gain minimal exigé au DPE, avec au moins deux gestes d'isolation.

80 %**Taux maximal**

Prise en charge des travaux HT en rénovation d'ampleur pour les ménages Bleu, dans la limite des plafonds.

50 000 €**Éco-PTZ**

Plafond du prêt à taux zéro pour une rénovation globale, remboursable jusqu'à 20 ans.

5,5 %**TVA réduite**

Sur les travaux de rénovation énergétique éligibles, dans un logement de plus de 2 ans.

15 ans**Ancienneté**

Âge minimal du logement pour MaPrimeRénov' en métropole (sauf exception fioul).

2028**Logements F**

Interdits à la mise en location au 1^{er} janvier 2028, après les G en 2025. Les E suivront en 2034.

14 jours**Rétractation**

Délai pour renoncer après un démarchage. Aucun paiement avant 7 jours pour un contrat signé à domicile.

LE DOSSIER DU NUMÉRO

1^{er} septembre 2026 : MaPrimeRénov' *change de visage*

Un décret et un arrêté du 25 août 2026 recentrent le parcours par geste sur le chauffage décarboné. Isolation, ventilation, bois et solaire thermique en sortent. **Ce qui reste, ce qui bascule, et comment adapter son projet.**

Attendu depuis des mois, le texte est paru. Pour toute demande MaPrimeRénov' déposée depuis le 1^{er} septembre 2026, le parcours « par geste » ne finance plus qu'un petit nombre d'opérations : les pompes à chaleur air/eau, géothermiques ou solarothermiques, le raccordement à

un réseau de chaleur, la dépose de cuve à fioul et l'audit énergétique associé à des travaux.

L'isolation des combles, des rampants et des toitures-terrasses, le remplacement des fenêtres, la VMC double flux, les poêles et chaudières bois, le chauffe-eau thermodynamique et le solaire

thermique ne sont plus finançables seuls par l'Anah. Les murs étaient déjà sortis au 1^{er} janvier.

Ce n'est pas la fin des aides pour ces travaux : les primes CEE, la TVA à 5,5 %, l'éco-PTZ et la rénovation d'ampleur restent mobilisables. Mais la stratégie de financement change, et **c'est la date de dépôt du dossier qui fait foi**, pas celle du devis.

Avant / après : la nouvelle carte du parcours par geste

Demandes déposées à partir du 1^{er} septembre 2026, France métropolitaine. Source : décret n° 2026-822 et arrêté du 25 août 2026, economie.gouv.fr (mise à jour du 28 août 2026).

RESTE FINANÇABLE SEUL

- ✓ **Pompe à chaleur air/eau** — forfait jusqu'à 5 000 €
- ✓ **PAC géothermique ou solarothermique** — jusqu'à 11 000 €
- ✓ **Raccordement à un réseau de chaleur** ou de froid
- ✓ **Dépose ou neutralisation de cuve à fioul**
- ✓ **Audit énergétique**, une fois par logement, avec travaux concomitants

NE L'EST PLUS EN GESTE SEUL

- ✗ Isolation des combles, rampants, toitures-terrasses
- ✗ Isolation des murs (depuis le 1^{er} janvier 2026)
- ✗ Fenêtres et portes-fenêtres
- ✗ VMC double flux
- ✗ Poêles, inserts et chaudières bois ou biomasse
- ✗ Chauffe-eau thermodynamique et solaire thermique

Pourquoi ce virage ?

Le Gouvernement assume de concentrer l'argent public sur deux cibles : sortir des chaudières fossiles par la pompe à chaleur, et financer des rénovations complètes plutôt qu'une succession de petits gestes dont l'effet sur le DPE reste limité.

Pour les ménages, la conséquence est simple : un projet d'isolation isolé se finance désormais surtout par les **primes CEE**, la **TVA à 5,5 %** et

l'**éco-PTZ**. Si le logement cumule plusieurs faiblesses, il faut regarder sérieusement la **rénovation d'ampleur**.

Rénovation d'ampleur : fin du fossile

Autre changement de fond : une rénovation d'ampleur de maison individuelle ne peut plus conserver ni installer un chauffage ou une production d'eau chaude au gaz ou au fioul. Les pompes à chaleur avec appoint fossile ne sont plus retenues.

MAISONS F ET G : UN SURSIS

Les maisons classées F ou G conservent l'accès au parcours par geste jusqu'au **31 décembre 2027**. À partir du 1^{er} janvier 2028, elles devront passer par la rénovation d'ampleur.

« C'est la date de dépôt de la demande qui détermine les règles applicables. Un devis signé avant ne suffit pas. »

LE POINT À RETENIR

Et moi ?

Vous aviez un projet de combles, de fenêtres ou de poêle ? Il n'est pas mort : il change de financement. Relancez une simulation avec les règles à jour, comparez les offres CEE **avant** tout devis, et vérifiez si un bouquet de travaux ne vous ferait pas basculer vers une aide plus forte.

MaPrimeRénov' : l'année 2026 en 4 dates

1

1^{er} janvier 2026

Isolation des murs et chaudières biomasse sortent du parcours par geste.

2

23 février 2026

Réouverture du guichet pour tous les parcours, après la loi de finances.

3

1^{er} septembre 2026

Recentrage du geste sur la PAC, fin du fossile en rénovation d'ampleur.

4

1^{er} janvier 2028

Maisons F et G : fin du geste, rénovation d'ampleur uniquement.

MAPRIMERÉNOV'

Quatre couleurs, deux parcours

Avant de parler montant, deux questions : quelle est votre couleur de revenus, et quel parcours correspond à votre projet ?

PARCOURS PAR GESTE

Un équipement, un forfait

Pour remplacer un chauffage par une pompe à chaleur, se raccorder à un réseau de chaleur ou déposer une cuve à fioul. Forfaits selon la couleur de revenus, **profil Rose exclu**. Logement de 15 ans et plus, résidence principale, entreprise RGE, dépôt avant travaux.

RÉNOVATION D'AMPEUR

Un projet global, un pourcentage

Logement classé E, F ou G, gain d'au moins deux classes, deux gestes d'isolation minimum, accompagnement obligatoire par **Mon Accompagnateur Rénov'**. Ouvert aux quatre couleurs. Détail page suivante.

Plafonds de revenus 2026

Revenu fiscal de référence 2025 de l'ensemble du foyer, pour une demande déposée en 2026. Source : guide Anah, février 2026.

Hors Île-de-France	Bleu	Jaune	Violet
1 personne	17 363 €	22 259 €	31 185 €
2 personnes	25 393 €	32 553 €	45 842 €
3 personnes	30 540 €	39 148 €	55 196 €
4 personnes	35 676 €	45 735 €	64 550 €
5 personnes	40 835 €	52 348 €	73 907 €
Par pers. en plus	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €

Île-de-France	Bleu	Jaune	Violet
1 personne	24 031 €	29 253 €	40 851 €
2 personnes	35 270 €	42 933 €	60 051 €
3 personnes	42 357 €	51 564 €	71 846 €
4 personnes	49 455 €	60 208 €	84 562 €
5 personnes	56 580 €	68 877 €	96 817 €
Par pers. en plus	+ 7 116 €	+ 8 663 €	+ 12 257 €

Seuils maximaux inclus. Au-dessus du plafond Violet : profil **Rose**, éligible à la seule rénovation d'ampleur.

Les forfaits pompe à chaleur

Équipement	Bleu	Jaune	Violet	Rose
PAC air/eau dépense plafonnée 12 000 €	5 000 €	4 000 €	3 000 €	—
PAC géothermique dépense plafonnée 18 000 €	11 000 €	9 000 €	6 000 €	—

Source : guide des aides Anah 2026. La PAC air/air n'est pas éligible à MaPrimeRénov'.

LES RÈGLES COMMUNES

- Résidence principale occupée au moins **8 mois par an**.
- Visite préalable de l'artisan RGE, datée sur devis et facture.
- Dépôt sur maprimerenov.gouv.fr **avant** le début du chantier. L'accusé de réception ne vaut pas accord.
- Bailleur : location en résidence principale pendant 6 ans.
- Avance possible pour les ménages Bleu, jusqu'à 50 % de la prime.

RÉNOVATION D'AMPLEUR

Viser le saut de classe, *pas le geste*

Pour une maison économe, c'est désormais la voie la plus aidée. À condition d'accepter un vrai projet, accompagné et cohérent.

Les conditions

- ✓ Maison ou appartement en métropole, **15 ans et plus**, résidence principale.
- ✓ Étiquette DPE **E, F ou G** au départ.
- ✓ Gain d'**au moins deux classes**, démontré par un audit énergétique.
- ✓ **Deux gestes d'isolation** minimum : toiture, murs, planchers bas ou menuiseries.
- ✓ **Mon Accompagnateur Rénov'** obligatoire, et rendez-vous préalable avec un conseiller France Rénov'.
- ✓ Depuis le 1^{er} septembre 2026 : **aucun chauffage au gaz ou au fioul** conservé ou installé en maison individuelle.
- ✓ Travaux à achever dans les 5 ans suivant l'accord.

Combien ?

Profil	Taux	Écrêtement
Bleu très modestes	80 %	100 %
Jaune modestes	60 %	90 %
Violet intermédiaires	45 %	80 %
Rose supérieurs	10 %	50 %

Taux appliqué au montant HT des travaux dans la limite du plafond.
Écrêtement : part maximale du coût TTC couverte par l'ensemble des aides.

30 000 €

plafond HT
gain de 2 classes

40 000 €

plafond HT
gain de 3 classes et plus

Le rôle de l'accompagnateur

Mon Accompagnateur Rénov' est un professionnel agréé et indépendant des entreprises de travaux. Il visite le logement, s'appuie sur l'audit, aide à choisir le scénario, vérifie les devis et suit le chantier jusqu'au paiement. Sa prestation est elle-même partiellement prise en charge.

Et les primes CEE ?

En rénovation d'ampleur, on ne monte pas de dossier CEE personnel en parallèle : l'Anah intègre les certificats dans son propre calcul. Les aides locales, elles, restent cumulables sous écrêtement, et l'éco-PTZ peut atteindre 50 000 €.

LE BON RÉFLEXE

Maison F ou G, plusieurs postes à traiter, chauffage fossile ? Comparez toujours le scénario « geste par geste » avec un scénario d'ampleur. Sur un gros projet, l'écart d'aide se compte souvent en **dizaines de milliers d'euros**.

Le parcours accompagné en 5 temps

- 1 **Rendez-vous France Rénov'**
Conseil gratuit et neutre, désormais obligatoire.
- 2 **Accompagnateur et audit**
Visite, audit énergétique, choix du scénario.
- 3 **Devis et dépôt**
Devis RGE cohérents avec l'audit, dossier Anah.
- 4 **Accord et travaux**
Avance possible pour les ménages Bleu.
- 5 **Contrôle et solde**
Factures, nouveau DPE, versement.

PRIME ÉNERGIE

CEE : la *chronologie* compte

Avec le recentrage de MaPrimeRénov', les certificats d'économies d'énergie deviennent l'aide principale de l'isolation. Encore faut-il les ouvrir au bon moment.

Les CEE obligent les fournisseurs d'énergie à financer des travaux d'économies d'énergie chez les particuliers. L'aide prend la forme d'une prime, d'un bon d'achat ou d'une remise sur facture. La 6^e période du dispositif court de 2026 à 2030.

Pas de plafond de revenus bloquant, mais un montant qui varie selon l'opération, l'offre du fournisseur et les ressources du foyer. Propriétaires comme locataires peuvent en bénéficier, pour un logement de plus de 2 ans, avec une entreprise RGE.

La règle d'or

1

Comparer les offres

Plusieurs fournisseurs, plusieurs montants.

2

Accepter l'offre CEE

Avant toute signature de devis, ni acompte daté.

3

Signer le devis RGE

Il doit suivre l'offre, jamais l'inverse.

4

Travaux, puis justificatifs

Facture conforme à la fiche d'opération.

COUP DE POUCE CHAUFFAGE

C'est une prime CEE **bonifiée**, pas un bonus en plus. Elle aide à remplacer une chaudière gaz, fioul ou charbon (hors condensation) par une PAC, une chaudière biomasse, un système solaire combiné ou un réseau de chaleur. Les anciens barèmes fixes ne s'appliquent plus depuis le 1^{er} janvier 2026.

CE QUE LES CEE FINANCENT ENCORE

- Isolation des combles, toitures, murs, planchers
- Fenêtres à vitrage isolant
- Pompes à chaleur, dont air/air
- Chauffage bois, solaire combiné
- Régulation et programmation

FINANCEMENT

Boucler le plan *sans s'étrangler*

Une prime se touche après travaux. Entre-temps, il faut payer. Quatre outils pour compléter le plan de financement.



ÉCO-PTZ

Le prêt à 0 % du reste à charge

Sans condition de revenus, accordé selon votre capacité de remboursement, jusqu'à **20 ans**. Logement de plus de 2 ans, résidence principale, travaux RGE.

Projet	Plafond
Fenêtres seules	7 000 €
1 action	15 000 €
Bouquet de 2 travaux	25 000 €
3 travaux et plus	30 000 €
Rénovation globale	50 000 €

TVA 5,5 %

Le gain immédiat sur facture

Pas une prime : un taux réduit appliqué directement par l'entreprise sur les travaux d'amélioration énergétique éligibles, dans un logement achevé depuis plus de 2 ans.

PAR+

Le prêt avance rénovation

Prêt hypothécaire pour les ménages **modestes et très modestes**, propriétaires occupants. Jusqu'à 50 000 €, intérêts pris en charge 10 ans, capital remboursé à la vente ou à la succession.

AIDES LOCALES

Le complément oublié

Régions, départements, intercommunalités et communes : primes, audits pris en charge, exonérations de taxe foncière. À chercher sur le moteur de l'ANIL **avant** de figer le devis.

« *Le prêt vient après le raisonnement subventions, pas avant.* »

LA RÈGLE GOZECO

JE PEUX REMBOURSER

Éco-PTZ sur 10 à 20 ans pour lisser le reste à charge, sans intérêts.

REVENUS MODESTES

PAR+ : rien à rembourser chaque mois, capital repris à la vente ou à la succession.

PETIT CHANTIER

TVA 5,5 % + prime CEE suffisent souvent pour des combles ou des fenêtres.

CUMUL

Deux projets *chiffrés*, pas à pas

Le cumul existe, mais il est plafonné. Deux exemples illustratifs pour comprendre la mécanique, avant de faire votre propre simulation.



Cas 1 · PAC air/eau, parcours par geste

Ménage Jaune

Devis PAC air/eau posée, TVA 5,5 % incluse 14 000 €

MaPrimeRénov' (forfait Jaune) - 4 000 €

Prime CEE Coup de pouce (estimation) - 2 500 €

Contrôle : MPR + CEE ≤ 75 % de 12 000 € 9 000 € ✓

Reste à charge 7 500 €

Éco-PTZ sur 10 ans 62,50 €/mois

Répartition du coût du projet



■ MaPrimeRénov' ■ CEE

■ Reste à charge (éco-PTZ)

Le forfait MPR s'applique sur une dépense plafonnée à 12 000 €. La CEE doit être acceptée avant signature du devis.



Cas 2 · Ampleur, maison F → C

Ménage Violet

Bouquet isolation + PAC + ventilation, HT 45 000 €

Coût TTC (TVA 5,5 %) 47 475 €

MaPrimeRénov' : 45 % × plafond 40 000 € HT - 18 000 €

Aide locale (exemple) - 1 500 €

Contrôle écrêtement : ≤ 80 % du TTC 37 980 € ✓

Reste à charge 27 975 €

Éco-PTZ sur 20 ans ≈ 117 €/mois

Répartition du coût du projet



■ MaPrimeRénov' ■ Aide locale

■ Reste à charge (éco-PTZ)

Pas de prime CEE séparée : l'Anah les intègre dans son calcul. Accompagnement MAR obligatoire, gain de 3 classes démontré par l'audit.

Exemples illustratifs, arrondis, hors frais d'accompagnement. Les primes CEE varient selon les offres, les aides locales selon l'adresse. Seule une simulation sur votre situation réelle donne un montant fiable.



Simulez vos aides
gozeco.fr/simulateur

ISOLATION

La chaleur s'échappe *avant de se produire*

Changer de chauffage sans traiter l'enveloppe, c'est remplir une baignoire sans bouchon. Dans une maison ancienne non isolée, la toiture laisse filer à elle seule le quart, voire le tiers des pertes. Les murs, les fuites d'air et les vitrages font le reste.

L'isolation garde donc la première place dans un projet sérieux : elle réduit les besoins, permet de choisir un équipement plus petit et moins cher, et améliore le confort dès

le premier hiver. Les combles perdus restent le chantier le plus rentable, souvent réalisé en une journée.

Ce qui change en 2026, ce n'est pas l'intérêt des travaux, c'est leur financement : depuis le 1^{er} septembre, **plus aucun geste d'isolation n'est financé seul par MaPrimeRénov'**. Place aux primes CEE, à la TVA réduite, à l'éco-PTZ, et à la rénovation d'ampleur quand le logement le justifie.

« Isoler d'abord, chauffer ensuite : l'ordre qui fait baisser la facture et la taille de la PAC. »

LE CONSEIL DE LA RÉDACTION

1 jour

souvent suffisant pour isoler des combles perdus par soufflage.

25-30 %

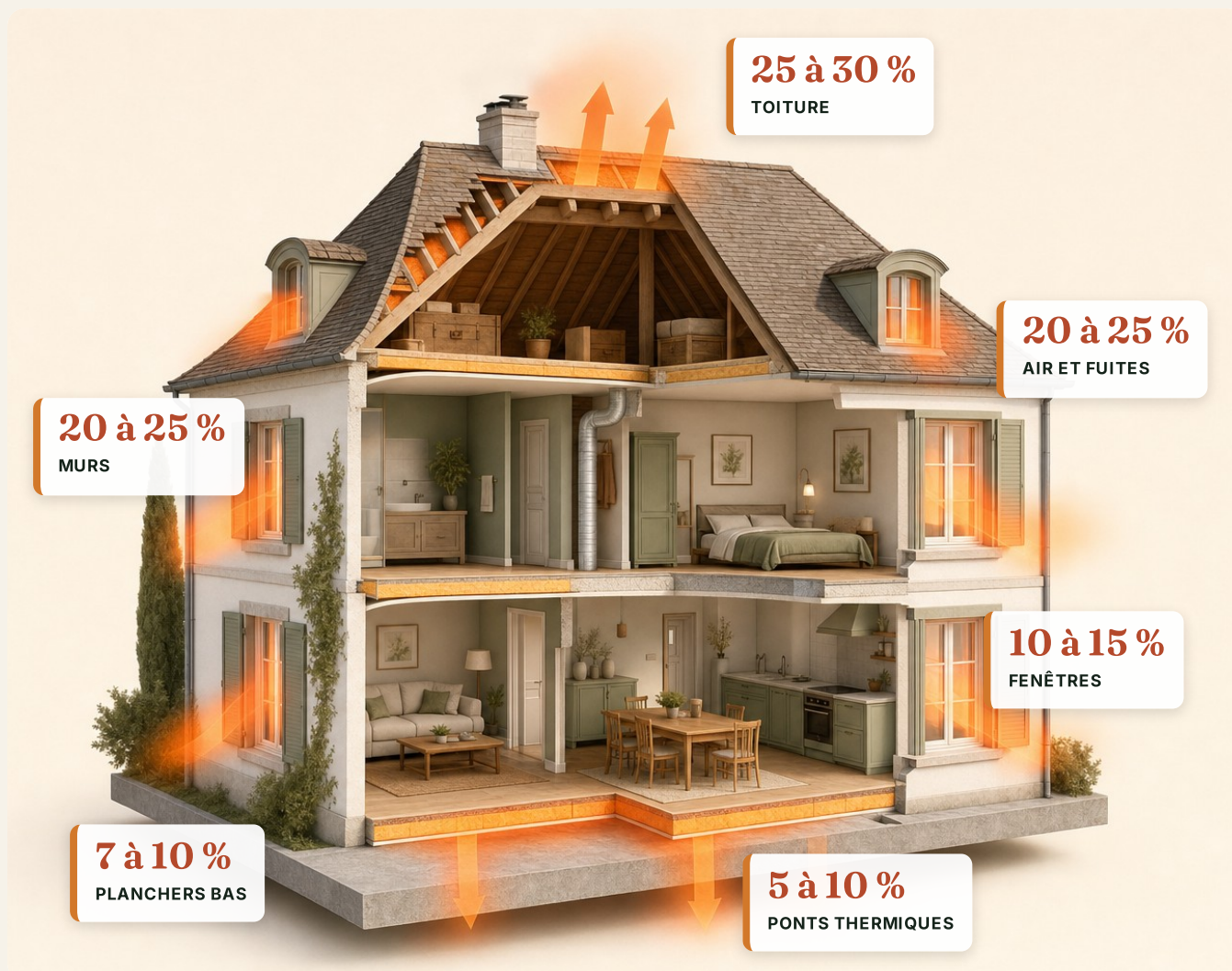
des pertes passent par une toiture non isolée.

5,5 %

de TVA sur les travaux d'isolation éligibles.

Où part la chaleur d'une maison non isolée ?

Répartition indicative des déperditions d'une maison individuelle ancienne, sans isolation. Source : ADEME.



Isoler en 2026 : qui finance quoi ?

Poste	MaPrimeRénov' par geste	Primes CEE	TVA 5,5 %	Éco-PTZ	Rénovation d'ampleur
Combles, rampants	Non depuis le 1/09/26	Oui	Oui	Oui	Oui
Murs (ITI / ITE)	Non depuis le 1/01/26	Oui	Oui	Oui	Oui
Fenêtres	Non depuis le 1/09/26	Oui	Oui	Oui (7 000 €)	Oui
Planchers bas	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

Sous réserve des conditions propres à chaque dispositif (performance thermique, entreprise RGE, logement de plus de 2 ans). La rénovation d'ampleur exige au moins deux gestes d'isolation.

COMBLES PERDUS

Le meilleur rapport coût-gain. Vérifiez la résistance thermique visée, l'épaisseur posée et le traitement des trappes et spots.

MURS

Par l'extérieur, on supprime les ponts thermiques sans perdre de surface, mais le chantier est lourd : à penser en bouquet.

NE PAS OUBLIER L'AIR

Une maison mieux isolée doit être ventilée : sans renouvellement d'air, l'humidité et les moisissures arrivent.



CHAUFFAGE

Pompe à chaleur : choisir *sans surpromesse*

Elle est désormais la quasi-seule star de MaPrimeRénov' par geste. La pompe à chaleur air/eau reste la solution la plus répandue en rénovation, dès lors que la maison dispose de radiateurs à eau ou d'un plancher chauffant. Mais une PAC ne corrige pas un logement mal isolé : son rendement baisse quand il fait froid et que les émetteurs demandent une eau très chaude.

Méfiance donc envers les promesses de « 70 % d'économies » sans visite, sans calcul de déperditions ni parole sur l'isolation. Un bon devis parle de dimensionnement, de température de départ, de régulation et d'appoint.

Type	Pertinent quand...	MPR geste
Air/eau	Réseau de radiateurs à eau ou plancher chauffant	Oui
Géothermique	Terrain compatible, projet ambitieux	Oui
Air/air	Pas de réseau d'eau, besoin de rafraîchir	Non (CEE possibles)

CE QUE LE DEVIS DOIT PRÉCISER

- ✓ Marque, modèle, puissance et ETAS : au moins 126 % en basse température, 111 % en moyenne ou haute.
- ✓ Étude de dimensionnement selon les déperditions réelles.
- ✓ Régulation de **classe IV** minimum.
- ✓ Adaptations du circuit, de l'électricité, appoint éventuel.
- ✓ Dépose de l'ancienne chaudière par l'installateur.
- ✓ Date de la visite préalable et qualification RGE.

PAC « À 1 € » ?

Un reste à charge symbolique peut exister dans des cas très précis, jamais comme une aide automatique de l'État. Une offre qui arrive par téléphone sans que vous l'ayez demandée est un signal d'alarme.

Entretien obligatoire

Pour une PAC de 4 à 70 kW, un entretien par un professionnel est obligatoire au moins tous les deux ans.

Le bruit

Unité extérieure : emplacement, distance aux voisins et plots antivibratiles se décident sur plan, pas le jour de la pose.

COP ou SCOP ?

Le COP se mesure en laboratoire. Le SCOP et l'ETAS reflètent une saison entière : ce sont eux qu'il faut comparer.



SOLAIRE

Électricité ou chaleur : *deux logiques*

« Panneaux solaires » ne veut rien dire tant qu'on n'a pas précisé ce qu'ils produisent. Les aides n'ont rien à voir.

PHOTOVOLTAÏQUE

Produire son électricité

- **Prime à l'autoconsommation** si vous revendez le surplus, versée avec le contrat d'achat. Son montant est révisé chaque trimestre.
- **Vente du surplus** à EDF OA, à un tarif fixé par arrêté.
- **TVA à 5,5 %** possible depuis le 1^{er} octobre 2025 pour les installations résidentielles jusqu'à 9 kWc respectant les critères de l'arrêté.
- Pas de MaPrimeRénov' pour le photovoltaïque classique.

SOLAIRE THERMIQUE

Chauffer l'eau et la maison

- Chauffe-eau solaire, système solaire combiné : **sortis de MaPrimeRénov' par geste** au 1^{er} septembre 2026.
- Restent les **primes CEE**, la TVA à 5,5 %, l'éco-PTZ et la rénovation d'ampleur.
- La PAC solarothermique reste, elle, éligible au forfait MaPrimeRénov'.

AVANT DE SIGNER UN DEVIS PHOTOVOLTAÏQUE

Demandez une estimation de production sur votre toiture (orientation, inclinaison, ombres), le taux d'autoconsommation réaliste de votre foyer, le temps de retour **sans** hypothèse de hausse spectaculaire des prix, et la qualification RGE de l'installateur (QualiPV).

9 kWc

puissance maximale pour la TVA à 5,5 % en résidentiel, sous critères.

3 kWc

limite pour l'exonération d'impôt sur la vente du surplus, sous conditions.

20 ans

durée du contrat d'achat du surplus avec EDF OA.

AIR & CONFORT

Ventilation, humidité, été : *les oubliés*

Une maison étanche qui ne respire pas, c'est une maison qui moisit. Et une maison bien isolée peut devenir une étuve si l'on oublie l'été.

L'air neuf, condition du confort

Quand on remplace les fenêtres et qu'on isole, on supprime les fuites qui renouvelaient l'air par accident. Il faut donc organiser ce renouvellement : VMC simple flux hygroréglable, ou double flux qui récupère la chaleur de l'air sortant.

Condensation sur les vitres, odeurs persistantes, taches noires dans les angles : autant de signes qu'il faut traiter la ventilation **avant** ou **avec** l'isolation.

Penser l'été dès l'hiver

Les canicules sont désormais un critère de confort à part entière. Protections solaires extérieures (volets, brise-soleil, stores), isolants à forte inertie sous toiture, ventilation nocturne : ces choix se font au moment des travaux, pas après.

QUELLES AIDES ?

La VMC double flux n'est plus financée seule par MaPrimeRénov'. Elle reste finançable via les primes CEE, la TVA à 5,5 %, et dans un bouquet de rénovation d'ampleur.

Trois signes qui ne trompent pas

- ✗ Buée persistante sur les vitres le matin.
- ✗ Taches noires dans les angles ou derrière les meubles.
- ✗ Odeur de renfermé malgré l'aération.

« Isoler sans ventiler, c'est enfermer l'humidité avec soi. »

LE CONSEIL DE LA RÉDACTION



BAILLEURS

DPE : le calendrier *qui s'impose*

Pour louer, l'étiquette énergie est devenue un critère de décence. Les échéances sont connues : autant les anticiper.



A

B

C

D

E

F

G

2025

1^{er} janvier — les logements classés **G** ne peuvent plus faire l'objet d'un nouveau bail, d'un renouvellement ou d'une reconduction.

2028

1^{er} janvier — même règle pour les logements classés **F**.

2034

1^{er} janvier — au tour des logements classés **E**.

Ce que peut mobiliser un bailleur

- **MaPrimeRénov'**, avec engagement de louer en résidence principale pendant 6 ans. En rénovation d'ampleur, mise en location dans l'année suivant la demande de solde.
- **Primes CEE, TVA à 5,5 %, éco-PTZ** et aides locales.
- **Leviers fiscaux** : déficit foncier, Loc'Avantages, Denormandie selon les cas.

RÉFORME DU DPE 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le coefficient appliqué à l'électricité dans le calcul du DPE est passé de 2,3 à 1,9. Certains logements chauffés à l'électricité gagnent une classe : faites réactualiser votre diagnostic avant de lancer des travaux.

LOGEMENT G OU F À LOUER : LA BONNE STRATÉGIE

Empiler de petits gestes suffit rarement à gagner deux classes. Pour un logement E, F ou G avec plusieurs postes à traiter, la **rénovation d'ampleur** est souvent la voie la plus robuste : elle sécurise la relocation et ouvre les aides les plus fortes.

Maison F ou G : le parcours par geste reste accessible jusqu'au 31 décembre 2027, pas au-delà.

Copropriété ? Les parties communes relèvent de MaPrimeRénov' Copropriété, portée par le syndicat et votée en assemblée générale.

Locataire ? Vous ne pouvez pas déposer MaPrimeRénov', mais vous pouvez demander au bailleur la mise en conformité d'un logement non décent, et bénéficier de certaines primes CEE avec son accord.

Bailleur : quelles aides pour votre logement ?

Simulez en tenant compte de votre statut, de l'étiquette actuelle et du calendrier de location.

gozeco.fr/simulateur



CAS TYPES

Trois logements, *trois stratégies*

Des profils types, construits à partir des situations les plus fréquentes. Ils servent de repère pour savoir par quelle porte entrer.



Profil Bleu

La longère au fioul, classée G

SITUATION

Couple retraité, maison de 1950 en pierre, chaudière fioul de 25 ans, pièces froides, facture lourde.

PORTE D'ENTRÉE

Rénovation d'ampleur : toiture + menuiseries + PAC air/eau, objectif G → D. Taux de 80 %, avance possible.

À COMPLÉTER

Aides locales, PAR+ si les mensualités sont impossibles, prime de dépose de cuve.

VIGILANCE

Accompagnateur choisi en amont, audit avant tout devis.



Profil Violet

Le pavillon de 1985, classé D

SITUATION

Famille de quatre, chaudière gaz en fin de vie, combles isolés il y a 30 ans avec 10 cm de laine.

PORTE D'ENTRÉE

Deux gestes séparés : combles financés par la prime CEE, PAC air/eau par MaPrimeRénov' (3 000 €) et le Coup de pouce.

À COMPLÉTER

TVA à 5,5 %, éco-PTZ de 25 000 € pour un bouquet de deux travaux.

VIGILANCE

Faire les combles d'abord pour ne pas surdimensionner la PAC.



Bailleur

Le T3 en copropriété, classé F

SITUATION

Appartement loué, bail à renouveler, interdiction de relouer un F au 1^{er} janvier 2028.

PORTE D'ENTRÉE

Travaux privés (fenêtres, ventilation, émetteurs) financés par CEE et TVA, et **vote en AG** des travaux collectifs.

À COMPLÉTER

MaPrimeRénov' Copropriété pour les parties communes, déficit foncier.

VIGILANCE

Nouveau DPE après travaux, calendrier des AG à anticiper.

Profil types illustratifs : les personnes, logements et images sont fictifs. Les aides dépendent de chaque situation réelle et doivent être vérifiées au moment du dépôt.

Et votre logement, il ressemble à quoi ?

En deux minutes, le simulateur GOZECO vous indique votre profil, le parcours adapté et une première estimation des aides.

gozeco.fr/simulateur



ARTISANS

Ce que les papiers doivent raconter

Le label RGE, « Reconnu garant de l'environnement », conditionne la plupart des aides. Mais un logo sur un devis ne prouve rien : la qualification doit couvrir **la catégorie exacte de travaux** réalisés, à la date du chantier.

Depuis la loi du 30 juin 2025 contre la fraude aux aides publiques, l'entreprise doit vous dire avant la signature si elle détient le label requis, en fournir le justificatif annexé au contrat, et signaler tout sous-traitant ainsi que sa propre qualification.



Entreprise Exemple SARL

DEVIS n° 000

SIRET · Qualification RGE n° ... valable jusqu'au ... ①

Visite préalable le ... ②

Dépose de la chaudière fioul existante ③ ... €

PAC air/eau marque, modèle, puissance, ETAS ④ ... €

Régulation classe IV, adaptation hydraulique ... €

Isolation combles R = ... m².K/W, surface ..., épaisseur ... ⑤ ... €

Total HT · TVA 5,5 % ⑥ · **Total TTC** ... €

Prime CEE déduite : ... € (offre acceptée le ...) ⑦

Maquette de devis fictive, à visée pédagogique.

Les 7 mentions à vérifier

1. Qualification RGE en cours de validité, pour ce type de travaux.
2. Date de la visite préalable du logement.
3. Dépose de l'équipement existant et énergie remplacée.
4. Matériel précis : marque, référence, performance.
5. Performance de l'isolant (résistance thermique R), surface.
6. Taux de TVA appliqué.
7. Prime CEE : montant et date d'acceptation de l'offre, antérieure au devis.

Vérifiez sur l'annuaire officiel France Rénov' ou l'annuaire RGE de GOZECO, avec le SIRET de l'entreprise.

« Un logo RGE sur un devis ne prouve rien : c'est la qualification pour ce type de travaux, à la date du chantier, qui compte. »

LE POINT DE VIGILANCE

Trouver un artisan RGE près de chez vous

Consultez l'annuaire GOZECO : qualifications par type de travaux, coordonnées, zone d'intervention.

gozeco.fr/annuaire-rge



VIGILANCE

Démarchage : ce que dit *la loi en 2026*

Appels insistants, SMS, faux conseillers « mandatés par l'État » : la rénovation énergétique est l'un des secteurs les plus encadrés. Voici vos droits.

INTERDIT

L'appel commercial non sollicité

La prospection téléphonique pour des travaux d'économies d'énergie ou d'énergies renouvelables est interdite, sauf contrat en cours. Un contrat conclu à la suite d'un tel appel peut être frappé de nullité.

INTERDIT

SMS, e-mails, réseaux sociaux

Depuis la loi du 30 juin 2025, la prospection non sollicitée par message est également interdite dans le secteur de la rénovation énergétique.

ENCADRÉ

Le porte-à-porte

Autorisé, mais : contrat écrit conforme, formulaire de rétractation, **14 jours** pour changer d'avis et **aucun paiement avant 7 jours**.

AUTORISÉ

Le rappel que vous avez demandé

Si vous avez rempli un formulaire, le professionnel peut vous rappeler dans les 5 jours ouvrables, uniquement sur l'objet de votre demande, et doit en garder la preuve 3 ans.

Les signaux d'alerte

- ✗ « Mandaté par l'État », « de la part de l'Anah » ou « de France Rénov' ».
- ✗ Promesse de travaux « gratuits » ou « tout pris en charge ».
- ✗ Pression pour signer le jour même, acompte immédiat.
- ✗ Demande de vos identifiants ou de votre avis d'impôt « pour vérifier ».

UN DOUTE ?

Aucun organisme public ne démarché par téléphone. Contactez un conseiller **France Rénov'** au 0 808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel) et signalez les abus sur **SignalConso**.

J'AI DÉJÀ SIGNÉ, QUE FAIRE ?

Si le contrat a été conclu à domicile, par téléphone ou à distance, vous disposez en principe de **14 jours** pour vous rétracter, par lettre recommandée ou avec le formulaire joint. Un contrat conclu à la suite d'un appel illicite peut être annulé. Ne versez rien sous la pression et gardez toutes les traces des échanges.

À DÉCOUPER

12 points

avant de signer

La page à relire, crayon en main, avant d'apposer la moindre signature.



- | | |
|--|---|
| ☐ Mon profil est vérifié
Couleur de revenus, statut, ancienneté du logement. | ☐ Mon parcours est choisi
Par geste ou rénovation d'ampleur, en connaissance de cause. |
| ☐ J'ai un DPE ou un audit à jour
Surtout depuis la réforme du 1 ^{er} janvier 2026. | ☐ J'ai comparé au moins deux devis
Même périmètre, même matériel, même performance. |
| ☐ L'entreprise est RGE pour ces travaux
Vérifiée sur l'annuaire officiel avec le SIRET. | ☐ Je sais qui réalise le chantier
Sous-traitants identifiés, avec leur qualification. |
| ☐ L'offre CEE est acceptée
Avant le devis, sans acompte antérieur. | ☐ Le dossier MaPrimeRénov' est déposé
Avant le début des travaux. |
| ☐ Les aides locales sont vérifiées
Beaucoup exigent une demande préalable. | ☐ Le financement est bouclé
Reste à charge, éco-PTZ, trésorerie avant versement. |
| ☐ Les délais sont écrits
Date de début, durée du chantier, conditions de paiement. | ☐ Je garde tout
Devis, offres, courriels, factures, attestations, photos. |

Un point vous bloque ?

Demandez à être rappelé : un conseiller reprend votre projet et la checklist avec vous, sans engagement.

gozeco.fr/contact



MÉTHODE

Votre projet *en 6 étapes*

Le chemin le plus sûr, de la première question au versement des aides.

1

SEMAINE 1

Faire le point sur le logement

DPE, factures, année de construction, pièces froides, humidité, équipements. Et votre profil de revenus.

2

SEMAINE 1 À 2

Simuler et se faire conseiller

Simulateur GOZECO, Mes Aides Réno, conseiller France Rénov' gratuit. Choisir entre geste et rénovation d'ampleur.

3

SEMAINE 2 À 5

Visites et devis RGE

Deux ou trois entreprises qualifiées, visite préalable datée, devis comparables. Audit et accompagnateur si projet d'ampleur.

4

AVANT TOUTE SIGNATURE

Ouvrir les aides dans l'ordre

Offre CEE acceptée, puis devis signé, puis dépôt MaPrimeRénov' et aides locales. Montage de l'éco-PTZ en parallèle.

5

APRÈS ACCORD

Réaliser les travaux

Suivi du chantier, réception, photos. Les factures doivent correspondre exactement aux devis et aux offres.

6

FIN DE CHANTIER

Déposer les justificatifs et être payé

Factures acquittées, attestations, nouveau DPE le cas échéant. Conservez l'ensemble du dossier.

France Rénov'

Le service public de la rénovation de l'habitat informe, conseille et accompagne gratuitement les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Plus d'informations sur france-renov.gouv.fr ou au 0 808 800 700.

PASSEZ À L'ACTION

Votre projet *commence ici*

Scannez, simulez, comparez. Les outils GOZECO sont gratuits et sans engagement.

2 MINUTES



Simuler mes aides

Profil, logement, travaux : une première estimation à jour des règles de septembre 2026.

gozeco.fr/simulateur

ANNUAIRE

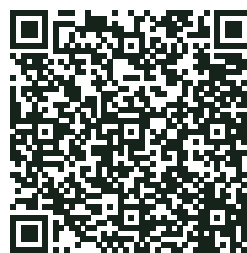


Trouver un artisan RGE

Des professionnels qualifiés près de chez vous, qualification par type de travaux.

gozeco.fr/annuaire-rge

CONSEIL



Être rappelé

Vous remplissez le formulaire, un conseiller vous rappelle sur votre projet, à votre demande.

gozeco.fr/contact

09 72 59 79 94

Service gratuit, sans engagement. Vos données ne sont utilisées que pour répondre à votre demande (RGPD).



« Une bonne rénovation doit rester *compréhensible* par celui qui la finance. »

GOZECO est un site d'information, de simulation et d'orientation sur les aides à la rénovation énergétique : MaPrimeRénov', CEE, éco-PTZ, aides locales, artisans RGE. Pour les propriétaires, bailleurs, copropriétés et professionnels.

Dans ce numéro

Les nouvelles règles MaPrimeRénov' · CEE et Coup de pouce · Éco-PTZ et PAR+ · Isolation · Pompe à chaleur · Solaire · DPE et bailleurs · Démarchage · Checklist



Toutes les aides sur gozeco.fr



GOZECO MAG n°01 · Automne-Hiver 2026-2027 · Gratuit, ne peut être vendu. Informations générales à jour au 23 septembre 2026, ne constituant pas un conseil juridique ou financier personnalisé. France Rénov' : france-renov.gouv.fr · 0 808 800 700.